

ARRÊTÉ N° ARR_2024_0122_AL_RD277_BOURG-DE-SIROD
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD CHAMPAGNOLE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU** la demande en date du 25 janvier 2024 par laquelle Madame Virginie SEUX, représentée par le Cabinet ABCD Géomètre-Expert, sis 95, rue Jean et Jean-Claude Ponsar, 39300-CHAMPAGNOLE, sollicite l'alignement de la Route Départementale n° 277, 70 Route de SYAM, du PR 1+0150 au PR 1+0240 au droit des parcelles cadastrées section U n° 81 et 469 - Commune de BOURG-DE-SIROD en agglomération,
- VU** le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,
- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,
- VU** le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,
- VU** l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de CHAMPAGNOLE du Conseil Départemental du Jura,
- VU** l'état des lieux,
- VU** la consultation du Maire en date du 06 février 2024,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Alignement

Après visite des lieux et matérialisation sur le terrain effectués le 12 janvier 2024, la limite du domaine public routier au droit des parcelles susvisées est définie par une ligne reliant les points C, D et E le long de la RD 277 figurant sur le schéma joint en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 Responsabilité

La limite fixée par le présent arrêté d'alignement ne vaut pas limite de propriété pour le riverain. En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

ARTICLE 5 Recours

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de Champagnole, à l'adresse suivante : 22 rue Gédéon David – BP28 – 39301 CHAMPAGNOLE cedex.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Le Maire, consulté le
Visa, signature et cachet

06/02/2024



Signature de l'arrêté par le département



Diffusion : Le bénéficiaire pour attribution
Son représentant pour information
La commune de BOURG-DE-SIROD pour information
L'ARD de CHAMPAGNOLE pour classement



DÉPARTEMENT
26 JAN. 2024
COURRIER

Envoyé en préfecture le 09/02/2024
Reçu en préfecture le 09/02/2024
Publié le 09-02-2024
ID : 039-223900010-20240209-ARR_2024_0122-AR



ARD DE CHAMPAGNOLE
M. le Prsdt du CD du JURA

au **CONSEIL DEPART. DU JURA**
17 rue Rouget de l'Isle
39009 LONS-LE-SAUNIER CEDEX

Objet : Remise de documents

Ref. N° de dossier : 230614/
Objet : BOURG-DE-SIROD - Détachement en 2 parties :
Habitation et parcelle destinée à la construction par
Déclaration Préalable

CHAMPAGNOLE, Le mercredi 24 janvier 2024

Cher Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les documents indiqués ci-dessous.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Olivier COLIN

Qté	Désignation
1	Demande d'alignement avec plan de proposition d'alignement pour suite à donner

ABCD est une SARL de géomètres experts inscrite sous le numéro 2001C200007 au capital de 366 000 Euros
SIREN 410.517.130 - code APE 7112A - TVA intracommunautaire FR 2041051713000044 - RCS LONS-LE-SAUNIER 97030
Banque : Banque Populaire - Swift : CCBPFRPPDJN - IBAN : FR76 1080 7000 1012 3210 84 95 436

MONTMOROT (Siège social)
Route de Lyon - 39570
Té : 03 84 47 15 78

CHAMPAGNOLE (Bureau secondaire)
95, rue Jean et Jean-Claude Ponsar - 39300
Tél : 03 84 52 01 17

www.abcd-experts.fr | bonjour@abcd-experts.fr




ABCD

Demande d'alignement

M. le Président du Conseil

Suite à la réunion de bornage du 12/01/2024, en présence de M. Alain SENS, ARD de Champagnole

Je, soussigné Olivier COLIN Géomètre-Expert à CHAMPAGNOLE (39300), sollicite pour le compte de :

- **Mme Virginie SEUX**

La délivrance d'un arrêté d'alignement sur la RD 277 au droit de la propriété située :

- **à Bourg de Sirod « Fins dessous ».**
- **au 70 Route de Syam – RD 277**

et cadastrée


- **U n°81-469 (en cours de division pour détachement d'un lot à bâtir).**

Merci de bien vouloir nous confirmer l'alignement de fait, défini sur le plan joint par la droite C-D-E, comme étant la limite de l'alignement individuel.

Dans l'attente de votre réponse ;

Je vous prie d'agréer, M. le Président du Conseil, l'expression de mes salutations distinguées.

A Champagnole, le 25.01.24



Pièce Jointe : un plan Proposition d'Alignement (dossier 230614)

ABCD est une SARL de géomètres experts inscrite sous le numéro 2001C200007 au capital de 366 000 Euros
SIREN 410.517.130 - code APE 7112A - TVA intracommunautaire FR 2041051713000044 - RCS LONS-LE-SAUNIER 97030
Banque : Banque Populaire - Swift : CCBPFRPPDJN - IBAN : FR76 1080 7000 1012 3218 84 95 436

MONTMOROT (Siège social)

Route de Lyon – 39570

Tél : 03 84 47 15 78

CHAMPAGNOLE (Bureau secondaire)

95, rue Jean et Jean-Claude Ponsar – 39300

Tél : 03 84 52 01 17

www.abcd-experts.fr | bonjour@abcd-experts.fr



GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE



BOURG DE SIROD
Section U3
n° 81-469
"Fins dessous"

Propriété Virginie SEUX
Route départementale n°277
PROPOSITION D'ALIGNEMENT

Echelle : 1/250

12.01.2024 Dossier 230614

"Cabinet Olivier COUIN et Associés"
Coutances - Extern
95, Rue Pasteur - 50300 Coutances
Téléphone : 0333.321.117
Bureau Mesures : 7, Rue St Jean - 50500 SAINT JEAN
bourg@cabco-experts.fr

ABCD

Coordonnées : système Lambert 93 CC47

Proposition d'Alignement
La limite C-D-E fait l'objet d'une
demande d'Arrêté d'Alignement

- Mur
- Borne béton
- Borne nouvelle OGE
- Borne ancienne OGE
- Application du plan cadastral
- En l'absence de bornage contradictoire, les limites cadastrales ne sont données qu'à titre indicatif.
- Signe d'appartenance
- Clôture
- Arbre feuillu

6174125
6174100

